

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Excusé : Cyril GROBON

Lecture et approbation du compte-rendu du 7 septembre 2015.

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 23 septembre 2014, le tableau des emplois communaux a été fixé comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Adjoint administratif	1	15,5 heures hebdomadaires (grade adjoint administratif 2 ^e classe)
Ouvrier polyvalent	1	25 heures hebdomadaires (grade adjoint technique)
ATSEM	1	25,75 heures hebdomadaires (grade ATSEM)
Agent d'entretien Service cantine à Saint André, ménage Salle des fêtes et mairie	1	11,5 hebdomadaires (grade adjoint technique)
Agent d'entretien Service cantine à Romans, garde des Enfants après la cantine	1	12,25 heures hebdomadaires (grade agent des services techniques)
Agent d'entretien Ménage à l'école de Saint André	1	9,10 heures hebdomadaires (grade adjoint technique)

Modification du temps de travail de l'agent d'entretien

Suite à la mise en place des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail sur le poste d'Agent d'entretien à l'école de ST ANDRE. Pour le poste d'Agent d'Entretien la modification serait de 13,40 heures au lieu de 11,50 heures.

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 septembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le temps de travail du poste d'agent d'entretien soit de 11,50 heures hebdomadaires à 13,40 heures hebdomadaires.
- **FIXE** le tableau des emplois au 02 novembre 2015 conforme à l'annexe ci-joint.

TABLEAU DES EMPLOIS

AU 02/11/2015

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Adjoint administratif	1	15,5 heures hebdomadaires (grade adjoint administratif 2 ^e classe)
Ouvrier polyvalent	1	25 heures hebdomadaires (grade adjoint technique)
ATSEM	1	30,40 heures hebdomadaires (grade ATSEM)
Agent d'entretien Service cantine à Saint André, surveillance Des enfants après la cantine, Ménage Salle des fêtes et mairie	1	13,40 hebdomadaires (grade adjoint technique)
Agent d'entretien Service cantine à Romans, garde des Enfants après la cantine	1	12,25 heures hebdomadaires (grade agent des services techniques)
Agent d'entretien Ménage à l'école De St André	1	9,10 heures hebdomadaires (grade adjoint technique)

2 – AVIS SUR LE RAPPORT ET LE SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport et le schéma de mutualisation donné par la Communauté de Communes. Il convient que le conseil municipal donne un avis sur celui-ci.

Après lecture, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport et le schéma de mutualisation.

3 – SUPPRESSION CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci de simplification administrative, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS.

La commune a la possibilité de dissoudre le CCAS et d'exercer directement les compétences.

Le maire propose de supprimer le CCAS et de reprendre la compétence, le résultat, l'actif et le passif.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer le CCAS à compter du 15 décembre 2015,
- **DECIDE** de reprendre la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS SUR L'EQUIPEMENT DU C.P.I.N.I

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les factures concernant l'équipement du Centre de Première Intervention Non Intégré.

Elles correspondent aux prévisions budgétaires et peuvent être mandatées.

Ces factures concernent pour partie des matériels subventionnables par les services départementaux d'incendie et de secours.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide des services départementaux d'incendie et de secours.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer le dossier et effectuer toutes démarches afférentes.

5 – MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement Le Clos des Tilleuls à la commune, il convient d'intégrer la voirie de celui-ci dans celle de la commune afin de pouvoir mettre à jour le tableau de classement des voies communales. La voirie du lotissement Le Clos des Tilleuls correspond à une longueur de 245 mètres.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'intégration de la voirie du lotissement Le Clos des Tilleuls dans la voirie totale de la commune soit 245 mètres.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour transmettre la délibération aux services concernés.

6 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de procéder à plusieurs virements de crédits nécessaires afin de pouvoir régler certaines factures en attente.

Fonctionnement	Investissement
- Dépenses	
• 022 « Dépenses imprévues » : - 137 €	
• 673 « Titres annulés sur ex. int. » : + 36 €	
• 73925 « Fond de péréquation... » : + 101 €	

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** les virements de crédits suivants :

Fonctionnement	Investissement
- Dépenses	
• 022 « Dépenses imprévues » : - 137 €	
• 673 « Titres annulés sur ex. int. » : + 36 €	
• 73925 « Fond de péréquation... » : + 101 €	

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire demande au Conseil s'ils sont d'accord pour faire procéder à l'enlèvement de la cabine téléphonique se trouvant dans le village. Tous les membres donnent leur accord pour lancer la procédure.
- Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de Claudy CHAPELAND pour curer les fossés « Route de Chaffange ». Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget, Monsieur le Maire en informe Claudy CHAPELAND. De ce fait, les travaux de curage ont été réalisés et pris en charge par Monsieur ROCHETTE.
- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.
- Les rideaux de la classe de Julien étant abimés, il convient de les changer. Eliane se propose d'aller se renseigner à Mondial Tissus.
- Le repas du CCAS aura lieu le samedi 12 décembre à 12h00 au Restaurant des Dombes.
- Monsieur le Maire propose au conseil l'achat d'un chariot pour charrier la cuve. Un modèle comme ceci existe chez MUZY à CONDEISSIAT. Il propose à quelques élus d'aller voir ensemble.
- La journée ensemble prévue en septembre est décalée au mois de juin.

Le Maire,